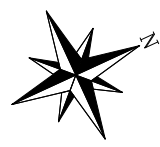
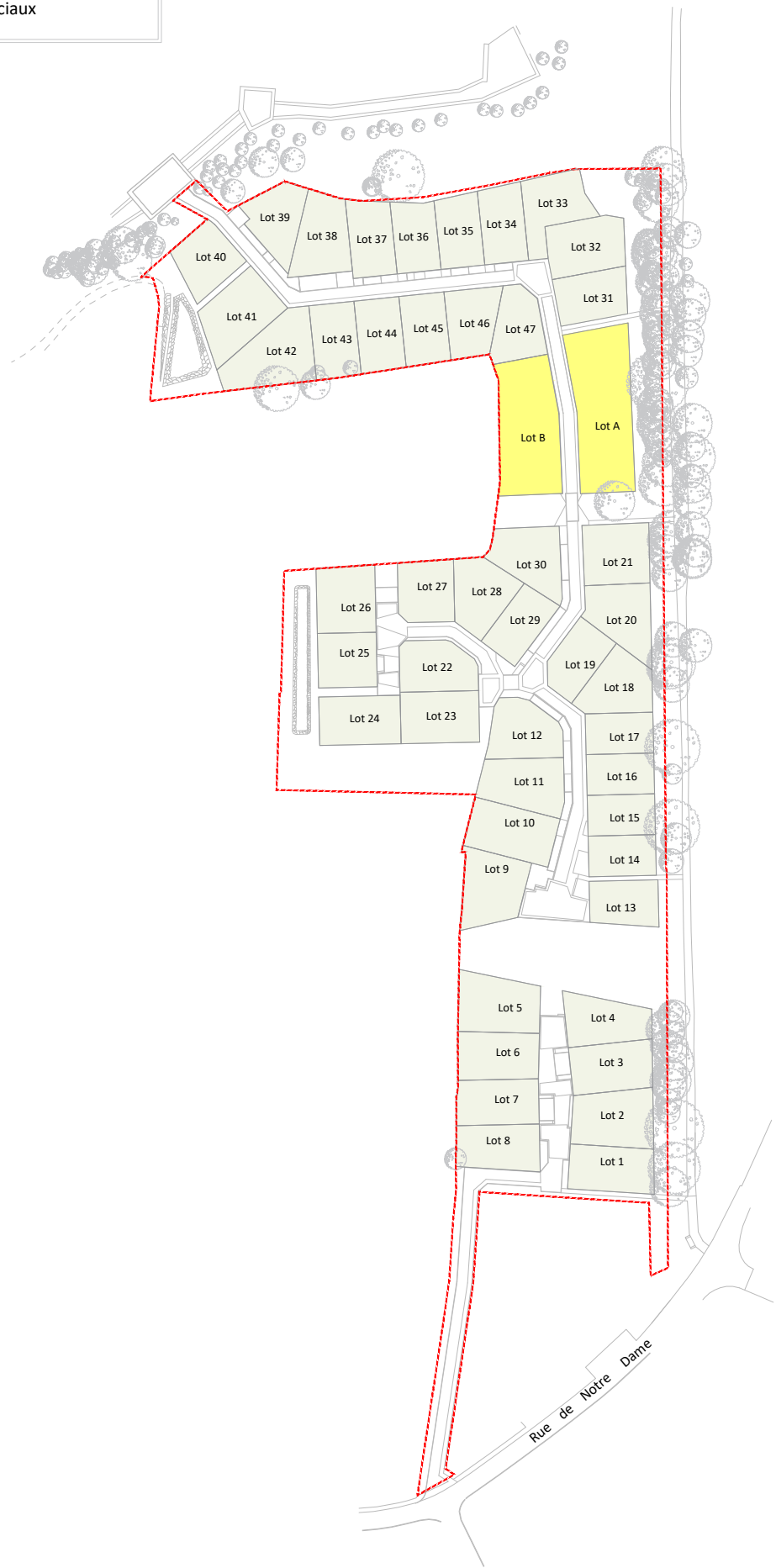


Plan de localisation et type de lot
(sans échelle)

	Lots libres
	Ilots sociaux



MAÎTRE D'OUVRAGE



SNC LE BOSQUET DES SOURCES
10 Rue Jean Moulin
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02.40.25.75.25

TREILLIERES (44119)
Département de la Loire-Atlantique

"LE BOSQUET DES SOURCES T2"
(ZAC de VIRELOUP T4)

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

TRANCHE 2

Surface	333 m ²
Surface plancher maxi.	180 m ²
Surface imperméabilisée maxi.	180 m ²
Emprise au sol max.	40%
Cadastre	Section ZP
Servitude	NON
Dossier	19191-PdV-Tranche2

Lot n°19

Plan de Situation (sans échelle)



ARCHITECTES & URBANISTES

Dominique DUBOIS
Architecte Urbaniste

Dominique DUBOIS
13 Allée Guillaume Dupuytren
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél : 06 19 42 22 63
ddubois.archi@gmail.com

MAÎTRISE D'OEUVRE & GEOMETRE - EXPERT

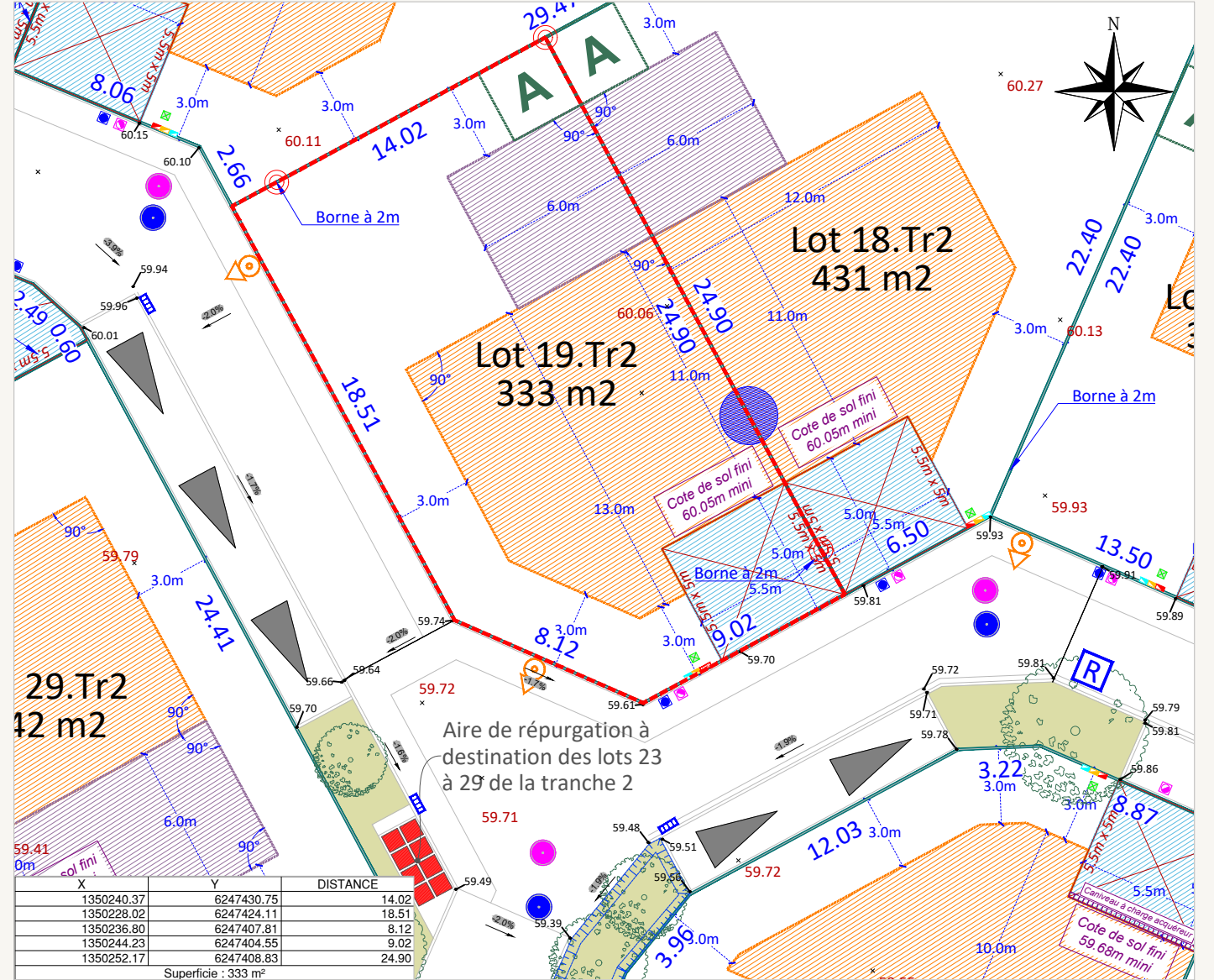
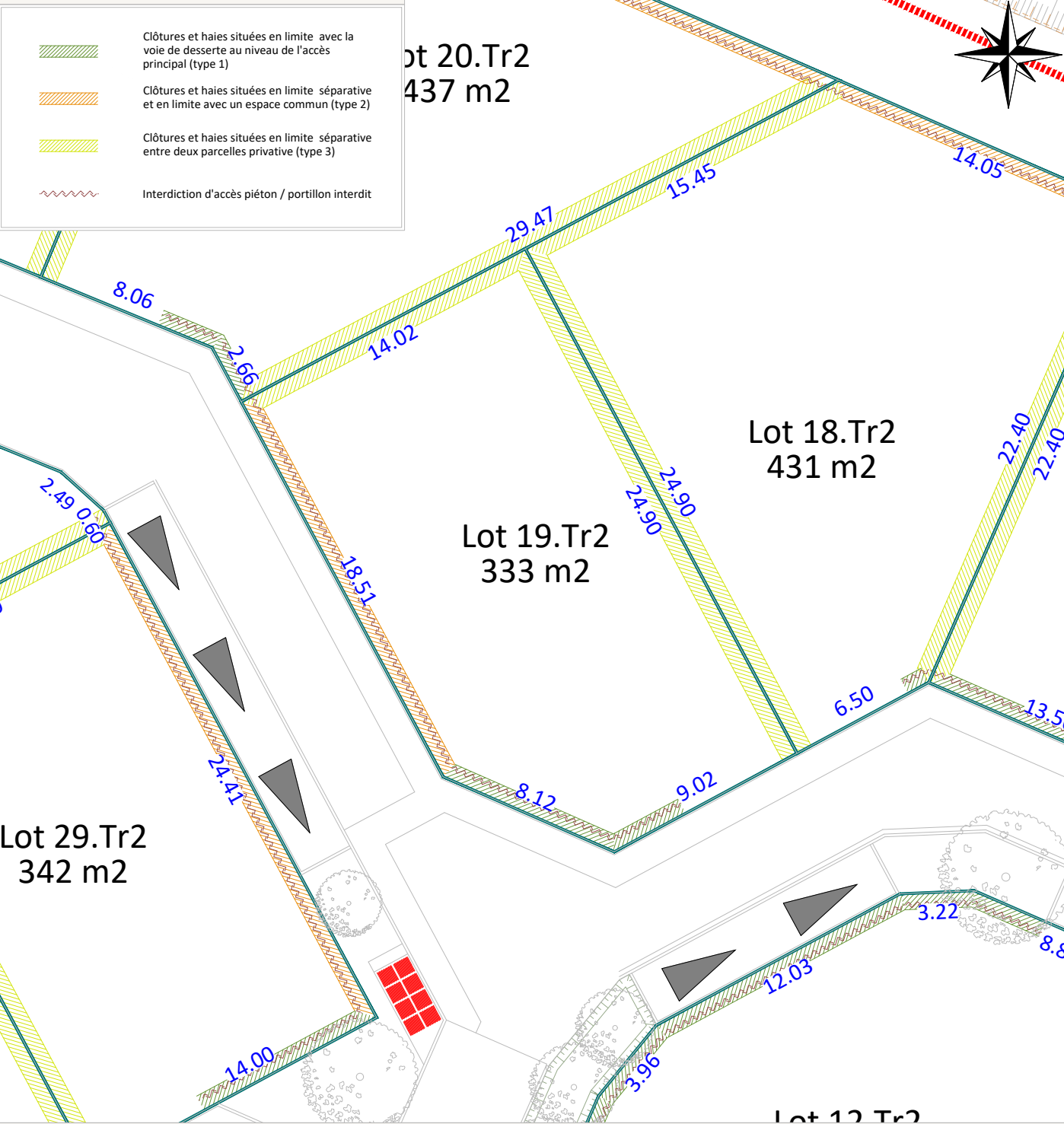


AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

Plan de Situation (sans échelle)



Plan des haies et clôtures (echelle: 1/250)



Rattachement planimétrique: RGF93 CC47
Rattachement altimétrique: IGN69
Fil d'eau E.U :
Echelle: 1/250
Date d'édition: 20/02/2025
Fil d'eau E.P :

LEGENDE			
	Périmètre du lot		Cote terrain naturel
	Espace vert		Altitude voirie
	Zone constructible où la hauteur de la construction principale ou secondaire est limitée à du R+1 ou R+comble		Altitude noue
	Zone constructible où la hauteur de la construction principale ou secondaire est limitée à du RDC		Tabouret / regard de branchement EP
	Assiette de la servitude de passage en tréfonds d'une canalisation EU		Tabouret / regard de branchement EU
	Zone constructible uniquement pour un éventuel carport		Grille EP
	Emplacement obligatoire pour l'implantation de l'annexe non-accolée si celle-ci est réalisée en dehors des zones constructibles.		Coffret BT / Gaz / AEP / Télécom
	Potelets (position et nombre indicatifs)		Cote de sol fini minimum à respecter
			Poste transformateur EDF
			Stationnement visiteur en longitudinal / en bataille sans ou avec chasse roue en bois
			Ouvrage de régulation des EP
			Poste de refoulement EU
			Poteau EDF existant
			Borne existante / à implanter
			Emprise végétale conservée (haie et/ou houppier) - Servitude en cas de surplomb du houppier
			Arbre existant préservé / Arbre à planter à charge de l'aménageur (emplacement et nombre figuratif)
			Parking privés et accès véhicule de lots position obligatoire (5,5m x 5m)
			Aire d'apport volontaire des bacs pour les lots concernés

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- La cote de sol fini minimum correspond à la cote altimétrique NGF du sol intérieur fini de la construction, revêtements compris
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.
- Votre projet de construction (habitation + annexes) devra s'implanter au niveau des zones constructibles définies graphiquement sur le lot tout en s'assurant qu'il ne dépasse pas 40% d'emprise au sol maximum allouée à la parcelle conformément à l'article 1AU2.1 du PLU